



A propos des annonces de LEBRANCHU faites ce mercredi 28 mai 2014 aux organisations syndicales
<http://www.acteurspublics.com/2014/05/28/jusqu-a-558-euros-de-hausse-de-salaires-pour-les-fonctionnaires>

Suite à la mobilisation du 15 mai, le gouvernement avait indiqué par la voix de la ministre de la fonction publique qu'il allait faire une proposition sur le pouvoir d'achat. Celle-ci a été présentée ce matin. Il ne s'agit pas évidemment du rendez-vous salarial exigé dans la plate-forme intersyndicale du 15 mai. L'ensemble des OS parties prenantes de cette intersyndicale l'ont d'ailleurs rappelé ce matin.

Cette annonce se résume à une transposition dans la FP des l'exonération de la mesure du privé exonérant les salariés de cotisations sociales entre 1 et 1,3 SMIC. Les problèmes salariaux se posant différemment dans le public que dans le privé, la transposition avancée par le gouvernement est différente.

Nos revendications restent toujours d'actualité et ne trouvent pas dans cette mesure envisagée une réponse de quelque nature que ce soit. Notre revendication salariale n'est pas gageable sur un affaiblissement de la protection sociale !

Vous trouverez ci-dessous le CR de la délégation FSU rédigé à la sortie de la réunion :

La ministre a réuni les organisations syndicales de la fonction publique mercredi 28 mai à 8 heures.

Elle a présenté les mesures envisagées pour adapter à la fonction publique les mesures d'allègement des cotisations sociales salariales prévues par le privé.

Il s'agit de réduire à partir de janvier 2015 la retenue pour pension : de 2 points au niveau du SMIC (558 €/an) puis de manière dégressive jusqu'à l'indice majoré IM 468 (environ 50€/an pour celui-ci).

A 1,2 SMIC : gain de 246 € alors que 2 points d'indice additionnels représenteraient 91€/an.

Cette mesure toucherait 2,2 millions de fonctionnaires : 80% de catégorie C, 50% des agents de catégorie B et 20% des agents de catégorie A.

Calendrier : la ministre fera cette proposition au premier ministre en vue du conseil des ministres du 18 juin, pour inscription en loi de finances rectificative, entrée en vigueur en janvier 2015. Modification de la loi pour des taux différenciés de la retenue pour pension (saisine du conseil d'Etat). Fixation des taux par décret.

Un tableau devrait nous être communiqué. Les contractuels seront concernés par les mesures sur les cotisations CNAV. Les organisations syndicales sont invitées à donner leur appréciation : nouvelle réunion fixée au 11 juin.

Expressions syndicales : toutes ont dit avoir besoin de temps pour apprécier la mesure et ont réitéré la demande portée le 15 qui était celle de la revalorisation du point, et redemandé une négociation salariale. Elles notent que la moitié des fonctionnaires ne sera pas concernée et plusieurs soulignent le faible niveau de rémunération des enseignants. La question des ressources de la CNRACL a été posée. Plusieurs pointent le fait que la mesure n'est pas acquise (arbitrage du gouvernement, débat parlementaire).

La FSU a donné un premier avis. Le gouvernement obligé de reconnaître qu'il y a un sujet salarial, il est obligé de répondre à la mobilisation du 15 mai. Cette mesure n'est pas une réponse aux exigences portées le 15 mai.

La FSU souligne déjà 2 points problématiques : la mesure pour les salariés du privé et du public touche au financement de la protection sociale, même si c'est plus compliqué dans la FP avec en plus des différences entre les 3 versants ; cette mesure conduit à un redéploiement de crédits entre salaires et pensions de retraite. La FSU pointe en outre le débat que soulève l'introduction de taux différenciés de cotisations : cela peut créer des effets de seuil et une possible source de division entre les agents dans un contexte particulier lorsque des mesures ne concernent qu'une partie ; nous avons besoin d'une dynamique collective. Elle s'interroge en outre, qu'à budget constant, il y a un risque d'effet sur le montant des pensions.

Nous attendons une mesure de revalorisation du point d'indice.

Comment parle-t-on de la FP dans notre société ? Ce parti pris que le gouvernement ne prend pas crée une situation préoccupante. Nous attendons un rendez-vous salarial.

Réponse de la Ministre : le débat de fond est réel sur la protection sociale. Le coût CNRACL va être regardé. Dans une société devenue individualiste, et en difficultés économiques, le gouvernement choisit un parallèle entre ce qui est possible dans le secteur privé (elle insiste, ce serait la seule voie de passage) (pour le privé, le gouvernement a le levier du SMIC et celui des taux de cotisation) ; il ne s'agit pas d'un parallèle strict qui écraserait davantage la grille. Ce n'est pas rien non plus. Il y aura aussi des mesures fiscales en faveur du pouvoir d'achat. On attend un effet macro-économique de la hausse du pouvoir d'achat. Gain de 600 € / an à 50 € / an (équivalent d'un point uniforme). Équivalent 0,3% du point, ce qui n'était pas tout à fait juste. Indice 312, équivaut à 12 points uniformes ou 5% du point.

Suite à la réunion, un communiqué de presse des 7 organisations a été élaboré, le voici :



Communiqué commun des organisations syndicales de la Fonction publique CFDT, CFTC, CGT, FA-FPT, FSU, Solidaires, UNSA

Après la mobilisation du 15 mai dernier, le gouvernement a dû faire une proposition, reconnaissant ainsi l'existence d'un problème important de pouvoir d'achat pour les agents publics.

Les organisations syndicales de la Fonction publique CFDT, CFTC, CGT, FA-FPT, FSU, Solidaires, UNSA ont entendu les hypothèses, avancées par la ministre de la Fonction publique, d'allègement dégressif des cotisations retraites. Un nouveau rendez-vous est fixé le 11 juin prochain.

Nos organisations n'ont pas aujourd'hui les réponses aux questions qu'elles posent ensemble sur la politique salariale et l'emploi public.

Elles réitèrent leur demande d'un rendez-vous salarial incluant la question de la valeur du point d'indice.

Paris le 28 mai 2014

Le SNASUB/FSU au service des Personnels Administratifs, des Personnels ITRF et des Personnels des Bibliothèques de l'Académie d'Amiens



Fiers du Service Public ?
Dites-le ici.